

Des synergies au service de la santé publique

Santé publique France entretient des échanges et collaborations avec un large réseau de partenaires, en France comme à l'international, au service de ses trois missions : surveiller et alerter sur l'état de santé des populations ; préparer et protéger face aux menaces et aux risques sanitaires ; prévenir et promouvoir la santé. Ce réseau est constitué de partenaires institutionnels et scientifiques, d'acteurs du soin, de membres de la société civile et de médias.

INSTITUTIONS

L'agence est en relation permanente avec les autorités, ainsi qu'avec les partenaires du réseau national de santé publique, pour apporter son expertise en appui à la décision et à l'action en santé publique.

- Ministère de la Santé et de l'Accès aux soins (tutelle de l'agence) et les autres ministères
- Agences régionales de santé (ARS)
- Préfectures, collectivités territoriales
- Élus nationaux et locaux
- Institutions publiques : Établissement français du sang (EFS), Direction de la recherche, des études, des évaluations et des statistiques (Drees)
- Agences sanitaires : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)
- Agences et institutions publiques d'expertise et scientifiques : Haute Autorité de santé (HAS), Haut Conseil de la santé publique (HSCP) et Institut national du cancer (INCa)
- Caisse nationale de l'assurance maladie (financier et partenaire)
- Réseau national de santé publique

ACTEURS DE LA SANTÉ

- Centres nationaux de références (CNR)
- Professionnels de santé (ville - Hôpital)
- Laboratoires

MÉDIAS

L'agence partage ses résultats scientifiques avec les médias. Elle analyse ses méthodes, la finalité de ses dispositifs de surveillance, des messages de prévention, ainsi que les indicateurs qu'elle produit.

- Presse, journalistes
- Réseaux sociaux
- Influenceurs, leaders d'opinion



FORMATION ET RECHERCHE

L'agence fonde l'ensemble de ses actions sur l'excellence scientifique. Elle s'appuie sur de solides collaborations avec des partenaires de recherche et académiques afin d'améliorer les connaissances, de favoriser leur dissémination et de faire progresser les dispositifs de surveillance, de prévention et de réponse aux crises sanitaires.

- Partenaires académiques
- Instituts et organismes de recherche : Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), ANRS Maladies infectieuses émergentes (ANRS-MIE)
- Sociétés savantes
- Enseignement supérieur et formation : École des hautes études en santé publique (EHESP)
- Communauté de recherche

EUROPE ET MONDE

L'agence contribue à des réseaux internationaux tels que ceux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elle siège aux instances du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), assure l'animation de l'Association internationale des instituts nationaux de santé publique (IANPHI) et collabore étroitement avec les agences homologues. Cela améliore ses pratiques et valorise l'expertise française.

- Organisations internationales (OMS...)
- Commission européenne
- Agences et autorités sanitaires européennes : ECDC, Autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire (HERA)...
- Associations européennes et internationales : IANPHI, EuroHealthNet, Union internationale de promotion de la santé et d'éducation pour la santé (Uipes)
- Agences nationales de santé publique à l'étranger
- Ambassades et consulats
- Expertise France

PARTIES PRENANTES

La gouvernance de l'agence repose sur un principe de dialogue et d'ouverture à la société. L'agence participe aux travaux de la Conférence nationale de santé (CNS) et met en œuvre des dispositifs de dialogue sur ses différents champs, y compris au niveau local, dans le cadre de démarches participatives avec les publics concernés.

- Conférence nationale de santé (CNS)
- Conférences régionales de la santé et de l'autonomie (CRSA)
- Réseaux associatifs
- Société civile
- Syndicats
- Organisations non gouvernementales (ONG)
- Acteurs professionnels
- Acteurs de la prévention